



PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Engagement CTG France -SOFT COMPANY & communication sur le
progres (COP) dans l'»intégration des l'intégration des principes du **Pacte
Mondial des Nations Unis**

2019



This is our **Communication on Progress**
in implementing the principles of the
United Nations Global Compact.

We welcome feedback on its contents.



Acteur important du conseil et de la transformation digitale, spécialiste du conseil dans la banque finance, le digital, et la Data Intelligence, **SOFT COMPANY - CTG Group** a choisi d'anticiper et d'agir sur les évolutions économiques, sociales et environnementales qui impactent notre activité en adoptant une démarche responsable, pour un monde de transformation et de développement durable pour les entreprises.

SOFT COMPANY - CTG Group renouvelle son engagement au Pacte Mondial des Nations Unies, Conscient de l'importance croissante de cet enjeu, **SOFT COMPANY - CTG Group** a choisi d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies en 2014 et s'est ainsi engagé à respecter et à appliquer l'ensemble des principes cités du Pacte qui concernent à la fois la responsabilité sociétale de l'entreprise, son comportement et ses actions face au développement durable et aux problèmes d'environnement et son engagement social. Notre vision du monde des services et des technologies de l'information est celle d'un monde vecteur d'innovations, de transformation et de développement durable pour les entreprises.

Dans un monde en constante évolution, les plus grandes entreprises expriment leur confiance à l'approche qui nous caractérise. Nous obtenons des résultats concrets et durables grâce à la capacité unique qu'ont nos consultants à comprendre et s'adapter à l'environnement et aux enjeux de nos clients.

Ces principes guident aujourd'hui quotidiennement, à coté de fondamentaux solides et de nos valeurs fortes, l'ensemble de nos relations et comportements vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos partenaires :

- **Esprit d'équipe**
- **Respect des engagements**
- **Qualité et sens du service**
- **Diiversité**

Cette « Communication sur le Progrès » est pour nous l'opportunité de dresser un bilan des actions menées l'année passée soutenant les dix grands principes du Pacte Mondial, principes intégrés depuis toujours dans notre politique responsable et durable.

Je suis heureux de renouveler l'engagement de **SOFT COMPANY - CTG Group** auprès du Pacte Mondial des Nations Unies en soutenant à nouveau les 10 principes concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, qui sont en adéquation avec les valeurs et les fondamentaux de notre Groupe depuis sa création.

Léon LEVY
 Directeur Général

1. INTRODUCTION



En tant que société de conseil et de services numériques (ESN) , nous plaçons les relations humaines au cœur de nos préoccupations et sommes engagés dans une démarche responsable depuis 2014. Nous favorisons le développement et le bien-être de nos collaborateurs et encourageons les comportements solidaires.

Par ailleurs, nous sensibilisons nos collaborateurs au respect de l'environnement au travers d'éco-gestes simples. Nous pensons qu'il est important que chacun y contribue par son comportement au quotidien, et soit sensibilisé aux bonnes pratiques à mener.

En 2014, cette volonté s'est traduite par la signature du Pacte Mondial (Global Compact).

Lancé en 2000, le Pacte Mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier à aligner volontairement leurs stratégies et opérations avec 10 principes universellement acceptés dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies découlent de :

- ✦ La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- ✦ La Déclaration de l'Organisation International du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- ✦ La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- ✦ La Convention des Nations Unies contre la corruption



DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. L'abolition effective du travail des enfants
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

SOFT COMPANY - CTG Group s'engage enfin à mettre en place chaque année des actions concrètes destinées à soutenir les valeurs fondamentales du Pacte Mondial et de le faire progresser en informant et en motivant l'engagement et l'assistance active de ses pairs, partenaires, clients, collaborateurs et, plus globalement, de tout acteur pouvant intervenir dans le cadre de son activité.

2. ACTIONS DEPLOYEES

2.1 - MATERIELS INFORMATIQUES / AUTRES EQUIPEMENTS & ENERGIE

POSTES DE TRAVAIL , SERVEURS ET MATERIELS DIVERS



Les achats et moyens informatiques de **SOFT COMPANY - CTG Group** sont gérés de manière centralisée pour assurer une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergie. Les postes utilisés répondent aux dernières normes en termes d'économie d'énergie et de recyclage.

La Direction Informatique et Logistique du Groupe, est elle-même responsable des actions et améliorations à prendre, les besoins nécessaires de **SOFT COMPANY - CTG Group**, relatifs à l'activité de développement de solutions logicielles et de gestion de projets informatiques, sont clairement identifiés.

Ainsi, la gestion du parc de serveurs du groupe est volontairement centralisée et ses équipements sont mutualisés dans la logique d'une meilleure maîtrise non seulement des coûts économiques, mais aussi écologiques (consommation énergétique, cycle de vie produits...).

En 2019, nous avons continué notre démarche de réduction des serveurs, et de modernisation de nos équipements pour continuer à diminuer notre consommation d'énergie, nous avons pu évoluer vers les derniers standards en terme d'économie d'énergie.



SOFT COMPANY - CTG Group favorise depuis plusieurs années l'utilisation et le remplacement de son matériel informatique par des équipements compacts et économes en énergie, portables et PC compacts, tout en un, labellisé Energy Star.

La consommation électrique est aussi sous surveillance :

- Consignes à l'ensemble des collaborateurs : mise en veille au bout de 10 Minutes d'inactivité des ordinateurs, Arrêt complet des postes de travail chaque week end
- Serveurs et éclairages basse consommation
- Changement total de tout l'éclairage, lampes très basses consommations
- Surveillance et demande de maintenance préventive et optimisation des installations (Chauffages, climatisation..) pour éviter toute dépense énergétique inutile, dans la mesure du possible, chaque collaborateur peut intervenir sur la modification ou coupure des systèmes de chauffage et de climatisation pour permettre une économie d'énergie.

IMPRESSIONS



Cet effort se caractérise notamment par la rationalisation du nombre des photocopieurs et imprimantes du groupe tout en promouvant un usage raisonnable de leurs consommables.

En conséquence, cet équipement a fortement disparu sur les dernières années de chaque bureau pour être majoritairement connecté au réseau limitant ainsi le nombre de machines et leur impact négatif sur l'environnement.

Nous menons des campagnes régulières de sensibilisation au gaspillage de papier et d'encre occasionné par l'impression inutile de documents, le groupe encourage la dématérialisation des documents, et l'impression recto-verso et en noir et blanc des documents.

2.2 – TRANSPORTS & DEPLACEMENTS

TRANSPORTS & DEPLACEMENTS



Notre activité nous ammené à détacher un grand nombre de collaborateurs sur des sites extérieurs à l'entreprise, le transport et les déplacements professionnels constituent un poste majeur et des plus impactants pour l'environnement.

SOFT COMPANY - CTG Group attache pour cette raison une grande importance à limiter, autant que possible, les déplacements professionnels de ses collaborateurs et mène régulièrement des actions de communication et de mise en place de nouvelles procédures qui visent à réduire au maximum les impacts environnementaux liés à ces déplacements.

SOFT COMPANY - CTG Group encourage ainsi tout au long de l'année ses collaborateurs à :

- ✦ Eviter les déplacements aux heures de pointe
- ✦ Encourager le Co-voiturage
- ✦ Développer le Télétravail
- ✦ Privilégier, quand cela est possible, les réunions en visio ou téléconférence
- ✦ Favoriser les déplacements en transport en commun plutôt que les véhicules personnels dans les déplacements urbains et par train plutôt que l'avion sur le territoire national
- ✦ Déplacement en cas de stricte nécessité

2.3 – ACHATS & APPROVISIONNEMENTS

ACHATS



Opérant ses activités en collaboration avec de nombreux partenaires et fournisseurs, **SOFT COMPANY** est très attentif à la problématique Achats dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociale, nous nous engageons ainsi à réaliser des Achats Responsables et à mener à bien une politique de sélection de nos partenaires et fournisseurs en conformité avec les principes établis dans le Pacte Mondial des Nations Unies.

3. DROITS DE L'HOMME & NORMES DE TRAVAIL

3.1 – DROITS FONDAMENTAUX

SOFT COMPANY respecte et promouvoit les droits fondamentaux issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, **SOFT COMPANY** prend l'ensemble des engagements suivants :

- **SOFT COMPANY** respecte les droits de l'Homme dans toutes les transactions avec les collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et autres partenaires du Groupe.
- **SOFT COMPANY** lutte contre la précarisation de l'emploi en favorisant autant que possible les embauches en CDI
- **SOFT COMPANY** rejette le recours au travail forcé ou toute autre forme de travail obligatoire
- **SOFT COMPANY** refuse le recours au travail des enfants
- **SOFT COMPANY** favorise la flexibilité dans l'organisation du travail de façons à permettre un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privé
- **SOFT COMPANY** place la diversité parmi ses valeurs clés et refuse tout type de discrimination
- **SOFT COMPANY** respecte la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité dans l'environnement de travail
- **SOFT COMPANY** exige le respect de la confidentialité de la part de ses collaborateurs au regard des données et autres informations qui leur sont accessibles dans le cadre de leur travail
- **SOFT COMPANY** respecte l'exercice du droit syndical

3.2 – RESPONSABILITE SOCIALE

3.2.1 - EGALITE - PRINCIPES DE NON DISCRIMINATION



Plaçant depuis son origine la diversité au cœur de ses valeurs clés, **SOFT COMPANY** attache une importance particulière au respect des principes d'égalité et de non discrimination lié à l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, le handicap, la situation maritale, les orientations sexuelles, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat, tant au niveau de ses embauches que dans l'évolution professionnelle de ses salariés.

SOFT COMPANY s'engage ainsi à être un employeur responsable envers chacun des collaborateurs qui travaillent pour le Groupe de manière identique et sans discrimination.

SOFT COMPANY est signataire de la Charte de la Parentalité en Entreprise qui poursuit les objectifs de d'accompagnement et de nondiscrimination des salariés-parents. En 2018, plus de 95% des demandes de temps partiel liées à des obligations familiales ont été acceptées, ainsi que des aménagements de télétravail lorsqu'ils étaient compatibles avec les fonctions du demandeur.



SOFT COMPANY est signataire de la Charte de la diversité pour promouvoir l'égalité d'accès aux emplois, l'égalité des chances et la lutte contre toute forme de discrimination. Depuis 2015, **SOFT COMPANY** a renforcé ses actions en ce sens et ce depuis plus de 4 ans, en rédigeant une nouvelle charte de recrutement doublée d'une charte des recruteurs, laquelle engage tout manager ou collaborateur du Groupe intervenant dans un processus de recrutement à opérer la sélection des candidats uniquement sur des critères de compétences, qualifications et motivations en excluant tout critère d'ordre privé, ethnique et personnel



3.2.2 SENIOR, HANDICAP & EVOLUTION DE CARRIERE

SOFT COMPANY défend ainsi avec force la diversité et l'égalité des chances, quelles que soient les différences, et conduit chaque année un ensemble d'actions autour des thèmes clés que sont :

- **L'égalité professionnelle Hommes/Femmes**
- **Les séniors**
- Le handicap
- L'évolution de carrière et la formation

3.2.3 - CARRIERE & EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Les compétences de chaque collaborateur sont reconnues et valorisées au sein de SOFT COMPANY, qui s'engage à donner à chacun d'entre eux la possibilité d'affiner leurs projets professionnels et d'évoluer dans l'entreprise. Ainsi une optimisation du programme de pilotage RH individualisé est mis en oeuvre, tout comme un renforcement du management de proximité qui facilite et multiplie le dialogue entre les consultants en mission et le management de l'entreprise.

Des étapes clés rythment en outre la vie des collaborateurs avec des réunions d'information régulières, ainsi qu'un ou plusieurs entretiens d'évaluation annuels.

Avant même son arrivée, chaque collaborateur intégré au groupe est intégré en respectant un processus complet d'On Boarding, .

3.2.4 – FORMATION

La formation professionnelle continue permet d'augmenter la performance des salariés pour mieux s'adapter aux exigences de leur projets et de se maintenir dans leur emploi avec l'acquisition de nouvelles compétences.

Conscient de l'enjeu de la formation à la fois pour le collaborateur et l'entreprise, SOFT COMPANY attache une importance toute particulière à la formation de l'ensemble de ses collaborateurs ainsi qu'au partage et à la valorisation des savoirs et de l'expérience.

SOFT COMPANY conduit en ce sens et chaque année une consultation auprès de chaque Directeur d'agence afin de déterminer les axes stratégiques de formation envisagés pour l'année à venir. Ceci nous permet d'établir un plan de formation annuel précis tenant compte à la fois des besoins de l'entreprise mais également des demandes formulées tout au long de l'année par les collaborateurs.

3.2.4 – BIENVEILLANCE ET BONHEUR AU TRAVAIL

Le bonheur au travail est aujourd'hui indispensable, SOFT COMPANY réfléchit de plus en plus à des solutions pour motiver ses salariés à développer leur bien être.

Plusieurs petits événements sont organisés pour le partage de moments exceptionnels, soit au bureau, soit dans des lieux insolites, soit chez nos clients par les différents responsables.

Une attention particulière est portée à toutes les suggestions qui pourraient apporter, de la quiétude, de la sérénité, pour faire baisser le stress et véhiculer une ambiance agréable.

++.302



4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Fidèle à ses valeurs morales fondamentales, **SOFT COMPANY** Y s'est doté d'un code éthique strict qui guide l'ensemble de sa conduite et de ses pratiques, et qui le mène quotidiennement à agir concrètement en vue d'un monde plus juste et plus humain. Ce code éthique, charté et disponible sur nos sites Internet, guide l'ensemble de nos pratiques internes et commerciales.

SOFT COMPANY, dans la conduite de ses affaires, s'engage à respecter et faire respecter par ses collaborateurs :

- La législation relative à la prévention de toute forme de corruption active ou passive.
- La confidentialité des informations auxquelles chaque collaborateur a accès dans le cadre de ses missions ;
- La sécurité et la confidentialité des données de ses clients.

SOFT COMPANY s'engage également à éviter les situations de conflits d'intérêt personnel contraires aux intérêts de la société ou de ses clients.

5. GOUVERNANCE & CODE DE BONNE CONDUITE

La gouvernance d'entreprise est l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions qui influencent la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée.

L'intégrité, la conformité et le contrôle général sont des principes intangibles à notre sens. Ces valeurs s'appliquent sur l'ensemble du Groupe **SOFT COMPANY** et sont renforcées à maintes reprises par l'ensemble de nos collaborateurs et notre Code de conduite nous impose d'adhérer aux niveaux les plus élevés des pratiques commerciales éthiques. De plus, **SOFT COMPANY** intègre totalement dans sa gouvernance les principes fondateurs de la RSE ainsi que son engagement à respecter et à appliquer l'ensemble des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

SOFT COMPANY a depuis longtemps développé et adopté un Code de Bonne Conduite Ethique qui s'applique à l'ensemble des responsables et collaborateurs du groupe. Chaque collaborateur est responsable de ses propres actions. Une conduite commerciale appropriée et un comportement éthique sont des conditions fondamentales de l'embauche.

6. AXES D'AMÉLIORATION 2019-2022

SOFT COMPANY met en place une stratégie d'amélioration continue pour poursuivre l'intégration de la RSE de manière encore plus marquée, en sensibilisant l'ensemble des collaborateurs et consultants du Groupe, y compris ceux qui interviennent chez nos clients.

Nous devons encourager tout un chacun sur les principes fondateurs de la démarche RSE et son bien fondé pour sensibiliser et mobiliser nos collaborateurs :

- Au bien fondé de la démarche
- En informant sur les enjeux du développement durable
- En valorisant au maximum les Best practices du Groupe auprès de nos partenaires, de nos clients et de nos collaborateurs.

A PROPOS DE SOFT COMPANY – CTG GROUPE

Acteur majeur du conseil et des Services Numériques pour les Grands Comptes, **SOFT COMPANY** emploie à ce jour plus de 280 collaborateurs en France, 3500 collaborateurs au niveau mondial et accompagne ses clients dans l'optimisation de la performance de leur Systèmes d'Informations, en leur offrant une gamme complète de prestations.

Plaçant l'innovation au cœur de sa stratégie, SOFT COMPANY développe une proposition de valeur unique sur le marché autour d'une offre novatrice :

- Conseil & MOA Banque – Finance - Assurance
- Services Numériques & Solutions Digitales
- Digital & Applications Mobiles
- Data Intelligence
- Offre de Testing
- GPDR
- IT Service Management

Conseil - Transformation Digitale – Pilotage de la Performance – Accompagnement des Projets Testing – Solutions pour les HOPITAUX ...

Avec Une présence Internationale, CTG Group est présent en France via la filiale française SOFT COMPANY, en UK, Belgique et Luxembourg, très forte présence aux US où se trouve le siège International (Buffalo), le Groupe CTG emploie plus de 3 500 collaborateurs.

CTG est coté au NASDAC

SOFT COMPANY CTG Group® - Tous droits réservés.

Plus d'informations sur : www.ctg.fr

www.softcompany.fr PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

www.ctg.com